

La Cour d'appel de Bordeaux a débouté le domaine viticole [CHATEAU FIGEAC](#) / **T** : 05.57.24.68.94 (siège social à Saint-Emilion/Gironde), 1er grand cru classé B de Saint-Emilion de ses demandes, qui estimait être le seul à pouvoir revendiquer le nom Figeac. Le tribunal autorise donc Château Cormeil-Figeac et Château Magnan-Figeac à s'appeler de la sorte, mais elle ne prononce pas la déchéance de la marque Château Figeac.

www.chateau-figeac.com